

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
CHARENTE**

Affaire suivie par : Atika Rida-Chafi
Courriel : atika.rida-chafi@ars.sante.fr

Téléphone : 05 45 97 46 56

Bordeaux, le 12 octobre 2020

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Suite aux annonces du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran du mercredi 23 septembre le département de la Charente est classé en "zone alerte", zone de circulation active du virus, compte tenu du dépassement du seuil d'attention du taux d'incidence.

Un arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 a été pris après avis de l'ARS, portant mesures complémentaires pour faire face à l'évolution de la situation épidémique et à la propagation du virus SARS-COV-2 dans le département de la Charente.

Le ministre des Solidarités et de la Santé a maintenu, lors de son allocution du 8 octobre 2020, le classement du département en "zone alerte", zone de circulation active du virus.

L'arrêté préfectoral en cours prenant effet jusqu'au 12 octobre 2020, **l'avis de l'ARS est sollicité quant à la reconduction des mesures en vigueur.**

C'est l'objet de cet avis.

Malgré un taux d'incidence en dessous de 50 nouveaux cas pour 100 000 habitants, le virus continue de circuler. Le nombre de cas progresse, puisqu'il a été multiplié par 6 entre le mois d'août et le mois de septembre, et ce, malgré une diminution du nombre de nouveaux cas hebdomadaires durant les semaines 39 et 40 (21 septembre au 4 octobre 2020).

Ce taux d'incidence (nombre de cas positifs rapporté à la population d'un territoire) est corrélé au volume des dépistages réalisés. Ce taux d'incidence baisse sur la période précitée, mais cette baisse doit être interprétée avec la plus grande précaution, car elle peut être en partie expliquée par l'évolution des pratiques de dépistage, qui redonnent depuis quelques semaines, la priorité aux personnes symptomatiques, à leur cas contact et aux professionnels de santé et assimilés. Le nombre de dépistages a ainsi diminué de 41% entre les semaines 38 et 39. Il est donc cohérent que le nombre de résultats positifs diminue, mais celui-ci diminue dans des proportions moindres (35%), laissant suggérer une poursuite de la dynamique virale.

Par ailleurs, la situation du département révèle des hétérogénéités importantes du taux d'incidence, qui s'élève durant la semaine 40 à 66,5/100 000 habitants à Angoulême, et à 59/100 000 habitants à Jarnac (et communes du même code postal), lorsqu'il est de 37/100 000 habitants pour le département.

Les dernières données consolidées concernant le taux d'incidence, 44/100 000 habitants sur la période du 3 au 9 octobre 2020, nous incitent à la prudence pour qualifier la tendance épidémique.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de la volatilité des dernières tendances constatées en termes de taux d'incidence, seule l'analyse de l'évolution de l'ensemble des indicateurs de suivi de l'épidémie dans les jours et semaines à venir permettra de juger de la tendance réelle de la circulation virale dans le département.

Des situations de regroupements de cas font leur apparition depuis le début du mois de septembre, dans différents milieux, par exemple dans le milieu scolaire où la contamination de personnel éducatif a entraîné la suspension de l'accueil d'élèves de classes de maternelle, faute d'encadrement. Ces regroupements de cas concernent le milieu professionnel, celui de l'enseignement, mais également des collectivités qui accompagnent des personnes âgées ou fragiles. En moyenne chaque semaine, ce sont 10 nouvelles situations de regroupements de cas qui sont traitées et suivies. A la date de cet avis, ce sont **11 regroupements** de cas qui sont en cours en Charente.

Parmi les autres indicateurs traceurs :

- le taux de positivité (nombre de cas positifs / nombre de personnes testées) connaît une tendance continue à l'augmentation, avec un dépassement du seuil d'attention de 5% en semaine 39. La croissance de ce taux semble se confirmer, puisque la dernière donnée consolidée pour la période du 3 octobre au 9 octobre le porte à **6,1%**.
- les indicateurs hospitaliers connaissent une évolution modérée concernant la fréquentation des services d'urgence, mais une accélération des admissions en hospitalisations depuis quelques jours. Nous comptabilisons actuellement **6 hospitalisations de patients COVID +**, dont une en réanimation. Il est à noter également le décès de deux patients durant les dernières 48 heures.

Au regard de cette situation épidémiologique, et d'un recul nécessaire pour évaluer la tendance de tous les indicateurs de suivi de l'épidémie, l'ARS Nouvelle-Aquitaine considère que la poursuite des mesures préfectorales prises pour freiner les contaminations est justifiée.

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Le Directeur Général,
Nouvelle-Aquitaine,
par délégation,

Directeur Général Adjointe
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA